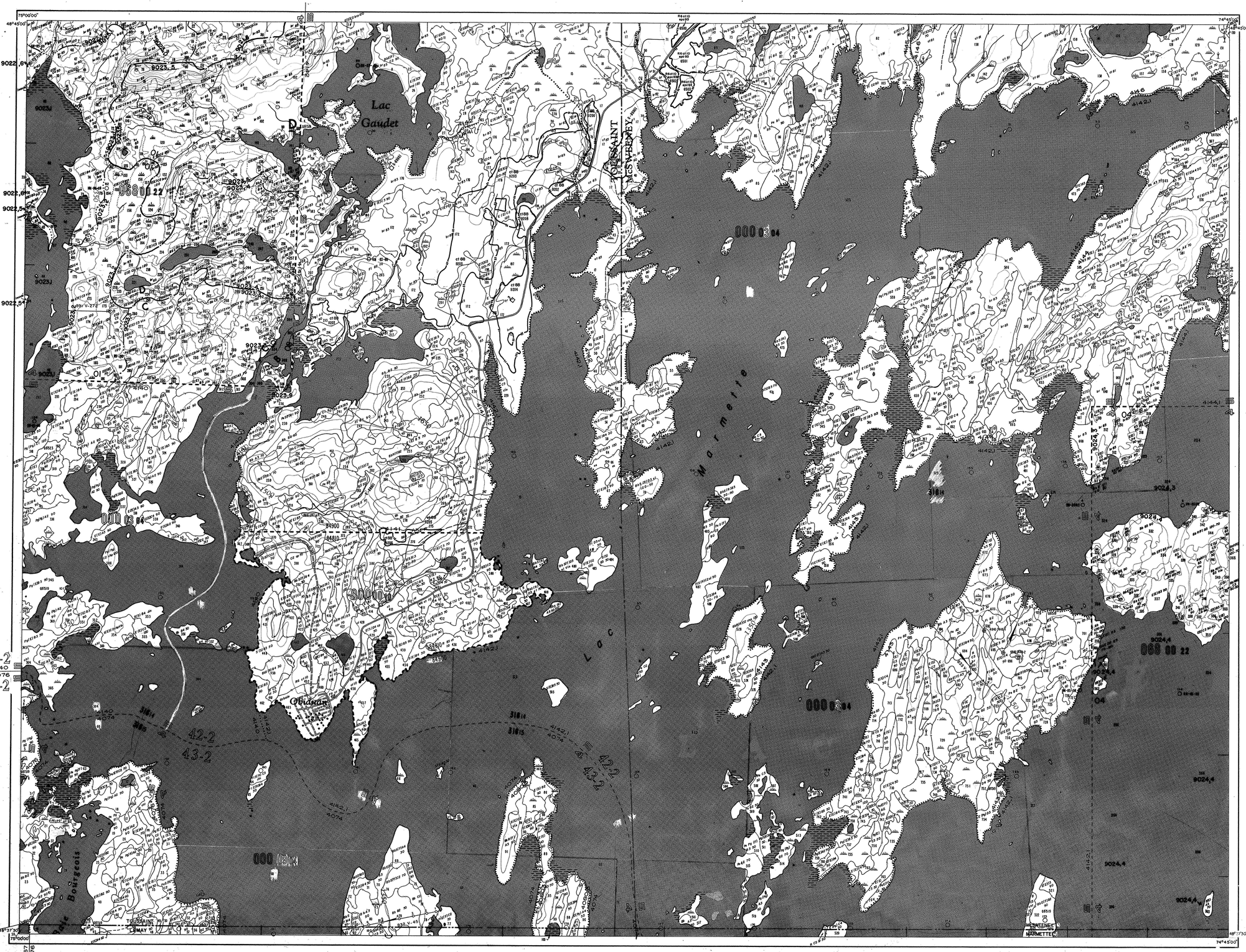

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste.
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cn
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe à blanc avec traînée et dégagement des tiges d'avenir ..... cbt
Coupe de jardinage ..... cja
Dégagé partiel (dégagé ou à plat) ..... brp
Dégagement de plantation ..... dpl
Plantation en dégagés ..... pdg
Plantation de boutures ..... pbt
Ensemencement ..... ens
Écotrole commercial ..... ec
Résulte dans les listes totales (sans de fibres) ..... ec
N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbations et sont uniques de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — — sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — — pin rouge	R (PR)
— — — pin gris	R (PG)
— — — pin (indéterminé)	R (P)
— — — pruche	R (PR)
— — — mélèze	R (M)
— — — peuplement	R
Pessière	E
— — — épinette noire et/ou sapin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— — — à thuya (cèdre)	E (C)
— — — à mélèze	E (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — — à pin rouge	E (PR)
— — — à pin gris	E (PG)
— — — à pruche	E (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation d'épinette blanche)	E (S)
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation d'épinette noire)	E (S)
— — — plantation d'épinette noire	E (E)
Sapinière	S
— — — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — — à thuya (cèdre)	S (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — — à pin rouge	S (PR)
— — — à pin gris	S (PG)
— — — à mélèze	S (M)
— — — à peuplement (plantation de sapin bouman)	SAB (S)
Pinède à pin blanc	PB
— — — avec pin rouge	PB (PR)
— — — de pin blanc (ne occupant plus de 75% de la portie résineuse)	PB (PB)
— — — avec thuya (cèdre)	PB (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — — avec mélèze	PB (M)
— — — avec pin gris	PB (PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)
— — — (plantation)	PB p
Pinède à pin rouge	PR
— — — de pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	PR (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — avec mélèze	PR (M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	PR (PB)
— — — avec pruche	PR (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — plantation de pin sylvestre	PRP p
Cédrière	C
— — — de thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin rouge	C (PR)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à pruche	C (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation de thuya)	THO p
Pruchière	PR
— — — de pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — à mélèze	Pr (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — — à pin rouge	Pr (PR)
— — — à pin gris	Pr (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	PRU p
MÉLÈZIN	ML
— — — de mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	ML (M)
— — — à thuya (cèdre)	ML (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	ML (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	ML (PB)
— — — à pin rouge	ML (PR)
— — — à pin gris	ML (PG)
— — — à pruche	ML (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	ML (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	MLE p
— — — (plantation de mélèze japonais)	MLJ p
— — — (plantation de mélèze laricin)	MLL p

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus dominant	Résineux dominant
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
— — — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
Bouleaux à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	B1 (E)	B1 (E)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	B2 (E)	B2 (E)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	B3 (E)	B3 (E)
— — — — — avec pin gris	B4 (PG)	B4 (PG)
— — — — — avec pin blanc	B5 (PB)	B5 (PB)
— — — — — avec pin rouge	B6 (PR)	B6 (PR)
— — — — — avec sapin	B7 (S)	B7 (S)
Bouleau à bouleaux jaunes avec épinette noire	BJ (E)	BJ (E)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)
Peupleraie avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec mélèze	Pe (M)	Pe (M)
Cédrière rouge résineuse	Ecor	Ecor (R)
Cédrière rouge	Ecor	Ecor (F)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	MFR (F)
— — — sur station humide	M (F)	MFR (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — — d'essences tolérantes	F1
— — — d'essences tolérantes sur station humide	F2
— — — (plantation)	F p
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B
Peupleraie	Pe
Cédrière rouge	Ecor
Cédrière	E
— — — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	E1 (B)
— — — à bouleaux jaunes	E2 (BJ)
— — — à peuplier	E3 (Pe)
— — — à feuillus d'essences tolérantes	E7 (F)
— — — à feuillus d'essences tolérantes sur station humide	E7 (F)
Plantation d'érable à sucre	Ec
— — — de bouleau jaune	BJ p
— — — de peuplier	Pe p
Peupleraie hybride	Pe(H) p
— de frêne d'amérique	Fr p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé sec
Désnudé et semi-désnudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisseur légère	cpl
Chablis partiel	chp
Chablis total	cht
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche seulement: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	cf
Brûlis	br
Chablis total	chd
Endoème sévère	ds
Friche	fr
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
150 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-50 (ans)	30-70 (ans)
90-50 "	30-90 "
90-70 "	50-90 "
90-90 "	70-90 "
120-70 "	90-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT HÉQUENNE

Jeune inéquienne: Peuplé dominance de haut, tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleux inéquienne: Peuplé dominance de haut, tolérants, majorité des tiges entre 90 et plus. Autres peuplements, majorité des tiges entre 60 et plus ou 90 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-4m)	2 (4m-8m)	3 (8m-12m)	4 (12m-16m)	5 (16m-20m)	6 (20m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	mince
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 75 %	F
Extrême	76 % et plus	E
Superficie entourée de pentes > 76 %		s

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1B3 C3 cp 50% D3 — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R cn c4 B5 E1 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, cédrière, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GAUTHIER, PARENT & ASS. (PHOTO. 1987) — SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : PRODUITS FOREST. CAN. PACIFIQUE LTÉE (TÉMISCO) — SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1983-85-87 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/87
Déclinaison magnétique : 16 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 4
Unité de gestion 42-2
Unité d'aménagement .....
Unité de sondage ..... 5 *
Mode de tenure ou de gestion .....
Bloc d'aménagement .....
Concessionnaire ou autres .....
Bassin hydrographique ..... 036 14 *
Bassin primaire .....
Bassin secondaire .....
Unité de gestion privée .....
Municipalité ..... 84900 *
Division de recensement .....
Municipalité .....
Cadastre .....
Parcelle ..... 4074 *
Région écologique 12b
Municipalité régionale de comté M.R.C. 480 LE HAUT ST-MAURICE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-B-14 S.E.	32-B-15 S.O.	32-B-15 S.E.	32-B-16 S.O.
32-B-11 N.E. / S.E.	32-B-10 N.O. / S.O.	32-B-10 N.E. / S.E.	32-B-9 N.O. / S.O.
32-B-6 N.E. / S.E.	32-B-7 N.O. / S.O.	32-B-7 N.E. / S.E.	32-B-8 N.O. / S.O.

32 B/10 N.O.

Compt. For. : 9206 - 5012-6503

Révision : avril 1994